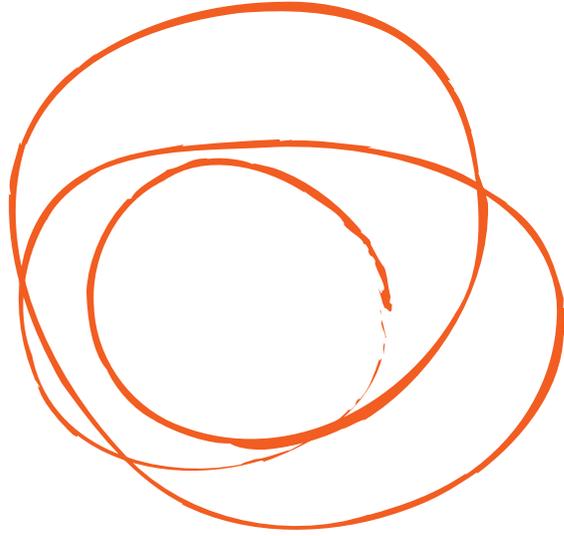


Notre équipe pluridisciplinaire vous accompagne tout au long du projet

Elle se compose de :

Directrice
Pédopsychiatre
Psychologues
Référentes psycho-sociales
Employée comptable
Employée administrative



www.parcoursdaccueil.be
Rejoignez-nous sur Facebook et likez
notre page «Parcours d'Accueil»

Bus 54: arrêt Bailli
Bus 38-59-60-71: arrêt Flagey
Tram 81: arrêt Dautzenberg

Rue de Hennin 101 – 1050 Ixelles

Tel 02 640 03 40

Fax 02 648 25 30

Email service@parcoursdaccueil.be

ACCES

ADRESSE

Permanence secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 17h.
Permanence psycho-sociale du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

PARCOURS D'ACCUEIL

Accompagner un enfant, accueillir ses familles, soutenir un projet

Service d'Accompagnement en Accueil Familial

Parcours d'Accueil est un Service d'Accompagnement en Accueil Familial de moyen/long terme agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous travaillons sous mandat des Services de l'Aide à la Jeunesse (SAJ), des Services de Protection de la Jeunesse (SPJ) et des Tribunaux de la Famille et de la Jeunesse.

Notre travail s'axe prioritairement autour du « Projet pour l'enfant » en considérant les parents et les accueillants familiaux comme partenaires du projet et ce, durant toute la durée de l'accueil.

Nous accompagnons des familles qui accueillent déjà un enfant qu'elles connaissent ou nous accompagnons des familles qui souhaitent entamer un processus de réflexion dans le but d'accueillir un enfant.

Qui peut devenir famille d'accueil ?

Toute personne vivant seule ou en couple, avec ou sans enfant, désirant offrir à un enfant la possibilité de grandir dans le respect de son histoire et de ses liens de filiation.

Qui accueillir ?

Des enfants de 0 à 18 ans qui connaissent des difficultés d'ordre familial et ne peuvent vivre avec leurs parents. Chaque année, les mesures prises à l'égard des enfants sont évaluées par l'autorité mandante qui favorisera toujours une réintégration familiale quand celle-ci est envisageable.

Comment devenir accueillant familial ?

Durant un processus d'environ six mois, vous rencontrerez des membres de l'équipe qui vous donneront des informations sur le cadre légal de l'accueil, vous accompagneront dans une réflexion autour de ce projet et vous prépareront à l'arrivée d'un enfant dans votre famille.

Quel est le rôle de la famille d'accueil ?

Offrir à un enfant de l'affection, de la sécurité et de la stabilité. C'est être « parent au quotidien » tout en préservant les contacts entre l'enfant et ses parents et en respectant son histoire.

Quel est le rôle du service ?

Accompagner la réflexion d'une famille dans son projet d'accueil.

Soutenir la famille d'accueil durant toute la durée de l'accueil.

Accompagner l'enfant dans ses différents liens d'appartenance. Soutenir les relations entre l'enfant et ses parents.

Collaborer avec les mandants et les divers intervenants concernés par la situation de l'enfant.